

PHOENIX MÉMOIRE DÉGRESSIF EUROPE NOVEMBRE 2026



Période de commercialisation

du 7 août 2026 au 20 novembre 2026 (inclus)



Durée d'investissement conseillée

40 trimestres et 14 jours⁽¹⁾, soit 10 années et 14 jours⁽¹⁾
(hors remboursement anticipé automatique)⁽²⁾

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽³⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance. Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 7 août 2026 au 20 novembre 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » pourra cesser à tout moment sans préavis avant le 20 novembre 2026.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 40 trimestres et 14 jours, soit 10 années et 14 jours (hors remboursement anticipé automatique)⁽²⁾. **En cas de revente avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et de retraite (PERin). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **ISIN** : FR001401AJH3
- **COTATION** : Marché officiel SIX Swiss Exchange (marché réglementé)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR ROYAL BANK OF CANADA (SUCCURSALE DE LONDRES)⁽⁴⁾ ("L'ÉMETTEUR")**. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Royal Bank of Canada (Succursale de Londres).

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE
LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

⁽¹⁾ Nombre de trimestres entre la fin de la période de commercialisation (20/11/2026) et la date d'échéance du produit (04/12/2036)

⁽²⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽³⁾ L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

⁽⁴⁾ Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) : Moody's Aa1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 18/08/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou nets de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. Il est calculé entre le 20/11/2026 et la date de remboursement automatique anticipé concernée⁽¹⁾, ou finale⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du titre de créance avant d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution de l'indice Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points par an ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur ; code Bloomberg : SOLESS50 Index ; sponsor : Solactive AG ; <https://www.solactive.com/index/DE000SLOUHW1/>)

... avec un risque de perte en capital partielle ou total à l'échéance⁽¹⁾⁽²⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice si celui-ci, à la date de constatation finale⁽¹⁾, clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation de remboursement anticipé⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ du trimestre en question. La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (22/11/2027) et décroît de 2,00% chaque année pour atteindre 84% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 39 (20/08/2036).

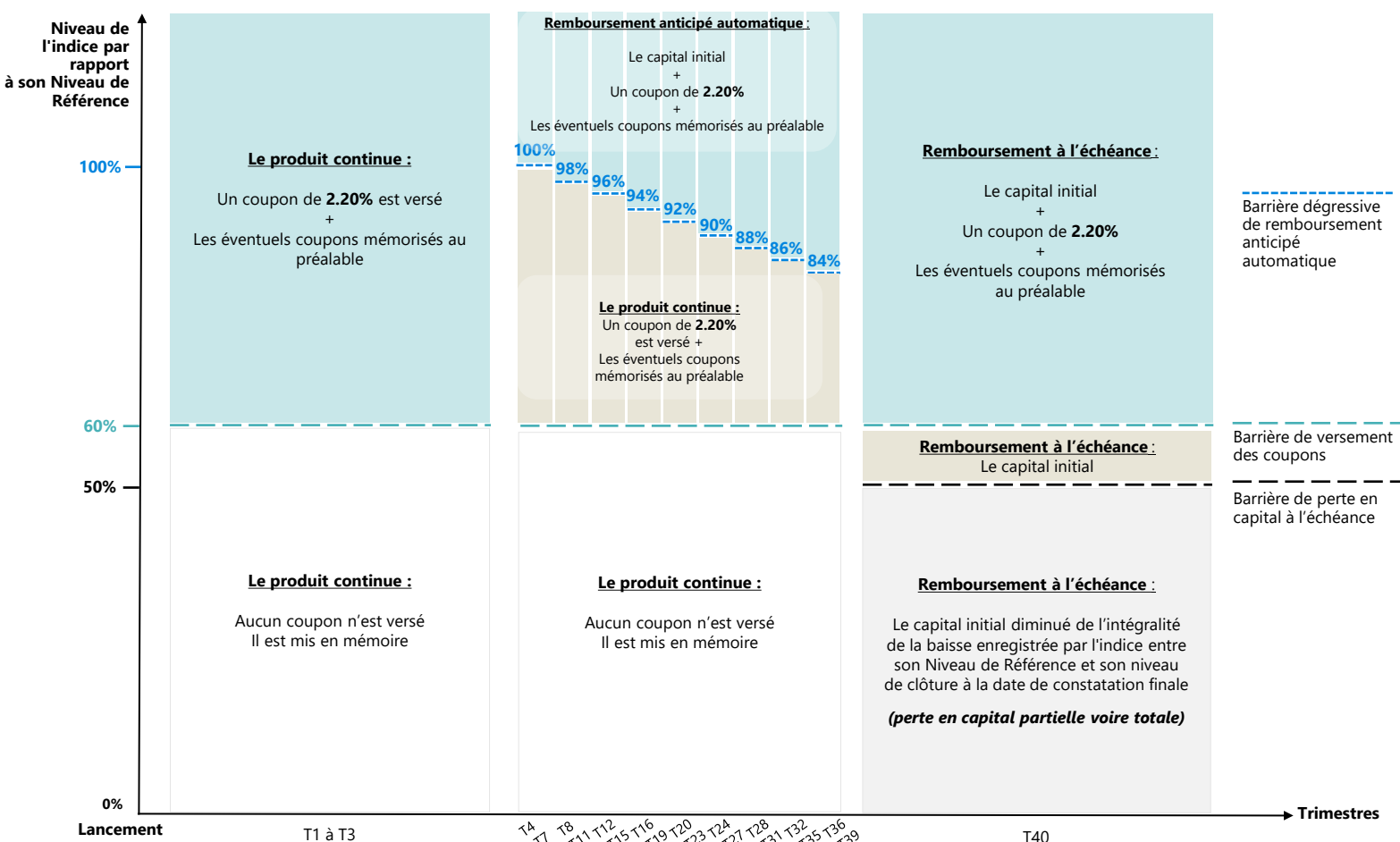
... avec un objectif de coupon conditionnel à 2.20% par trimestre (soit 8,80% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une date de constatation de coupon trimestrielle⁽¹⁾ ou à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des coupons et/ou de remboursement de l'intégralité de son capital initial dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'indice (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7.941%⁽³⁾).

« Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur est exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres aux variations de l'indice, et ne bénéficie pas de la diversification offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 et 8 pour le détail des dates et des barrières.

2) Hors cas de défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'émetteur.

3) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 20/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice **Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index** aux dates suivantes :
07/08/2026, 14/08/2026, 21/08/2026, 28/08/2026, 04/09/2026, 11/09/2026, 18/09/2026, 25/09/2026, 02/10/2026, 09/10/2026, 16/10/2026, 23/10/2026, 30/10/2026, 06/11/2026, 13/11/2026, 20/11/2026.

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation de coupon trimestrielle⁽¹⁾ et à la date de constatation finale⁽¹⁾, on observe le niveau de l'indice :

Cas favorable : Si, à une date de constatation de coupon trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon conditionnel de 2.20% au titre du trimestre écoulé
+
Un coupon conditionnel mémoire éventuel de 2.20% par trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon conditionnel n'aurait été versé précédemment.

Cas défavorable : Si, à une date de constatation de coupon trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾ :

Aucun coupon conditionnel, il est mis en mémoire

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ à partir du 4^{ème} trimestre et jusqu'à la fin du 39^{ème} trimestre, on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ du trimestre en question, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital initial
+
Le(s) coupon(s) conditionnel(s) défini(s) précédemment
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,46% et 7,940%⁽³⁾)

La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (22/11/2027) et décroît de 2,00% chaque année pour atteindre 84% du niveau de Référence à la fin du trimestre 39 (20/08/2036).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 20 novembre 2036, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on observe le niveau de clôture de l'indice :

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 04 décembre 2036 :

Le capital initial
+
Le(s) coupon(s) conditionnel(s) défini(s) précédemment
(soit un Taux de Rendement Annuel net entre 5,42%⁽³⁾ et 7,941%⁽³⁾)

Cas médian : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 04 décembre 2036 :

Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00%⁽³⁾ et 7,79%⁽³⁾)

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 04 décembre 2036 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre son Niveau de Référence et son niveau de clôture le 20/11/2036
(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à 3,69%⁽³⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 et 8 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Emetteur. Les TRA sont calculés à partir du 20/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À chaque date de constatation de coupon trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 1 à 40, l'investisseur peut recevoir un coupon conditionnel de 2.20%, auquel s'additionnera un coupon conditionnel mémoire éventuel de 2.20% par trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon conditionnel n'aurait été versé précédemment dès lors que l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence.
- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation de remboursement anticipé trimestrielle correspondantes⁽¹⁾ l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé du trimestre en question, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial (coupons définis au points précédent, soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7.941%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial à minima (soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00% et 7.79%⁽²⁾).

INCONVÉNIENTS

- « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » **peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾. La valeur du remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi.** Dans un scénario défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.
- En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) **de l'Émetteur.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 à 40 trimestres⁽³⁾** en fonction de l'évolution de l'indice.
- L'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'indice et les gains du produit « **Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026** » seront plafonnés au paiement éventuel du gain de 2.20% par trimestre écoulé depuis le 20/11/2026 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7.941%⁽²⁾).
- **Le rendement de « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice autour du niveau de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ du trimestre en question et du seuil de 60% son Niveau de Référence en cours de vie et autour des seuils de 60% et de 50% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.**
 - De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si l'indice subit une baisse par rapport au niveau de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique du trimestre en question⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas son capital initial par anticipation.
 - De la fin du trimestre 1 jusqu'à la fin du trimestre 40, si l'indice subit une baisse strictement supérieure à 40% par rapport à son Niveau de Référence, le mécanisme de coupon n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas de coupon de 2.20% au titre du trimestre écoulé et les coupons mémorisés éventuels de 2.20% par trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon conditionnel n'aurait été versé précédemment.
 - En effet, si à la date de constatation finale, l'indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence, **l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle ou totale.**
- **L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. Si les dividendes bruts distribués par les actions sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.**

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 et 8 pour le détail des dates et des barrières.

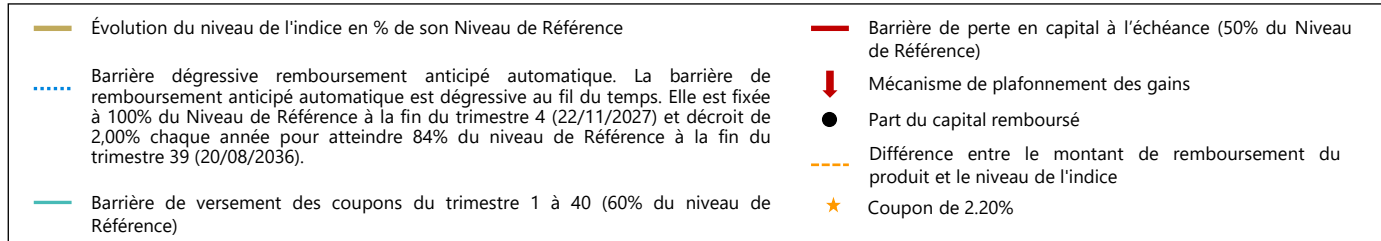
⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 20/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

⁽³⁾ Nombre de trimestres entre la dernière date de constatation initiale (20/11/2026) et la date d'échéance du produit (04/12/2036)



■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence

À la fin du trimestre 1, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement supérieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le produit verse⁽²⁾ donc un coupon conditionnel de 2.20% au titre du trimestre.

À l'issue des trimestres 2 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de versement des coupons. Le produit ne verse aucun coupon conditionnel, les coupons sont mis en mémoire.

À l'issue des trimestres 4 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À la date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ (30% dans cet exemple).

L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -11,979%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -12,18%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 2, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière de versement des coupons. Le produit verse un coupon conditionnel de 2.20% au titre du trimestre écoulé ainsi que le coupon mémorisé au préalable.

À l'issue des trimestres 3 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de versement des coupons. Le produit ne verse aucun coupon conditionnel, les coupons sont mis en mémoire.

À l'issue des trimestres 4 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À la date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ (55% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

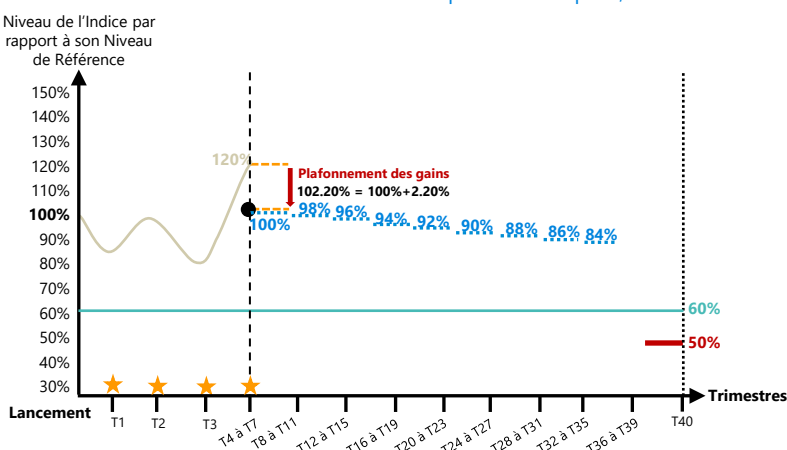
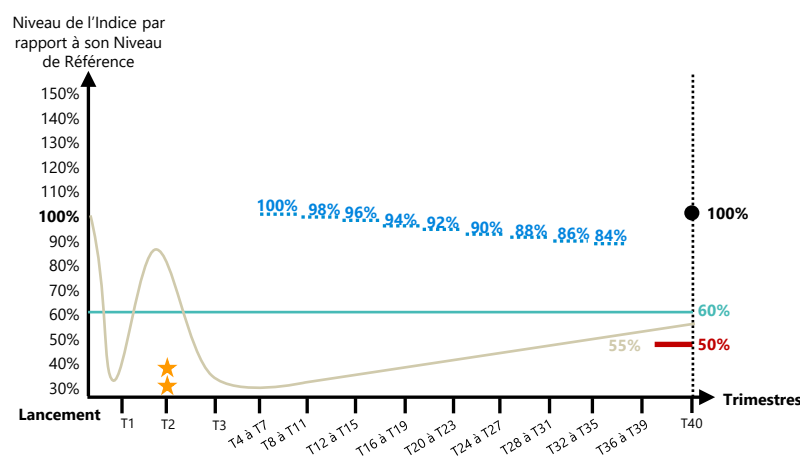
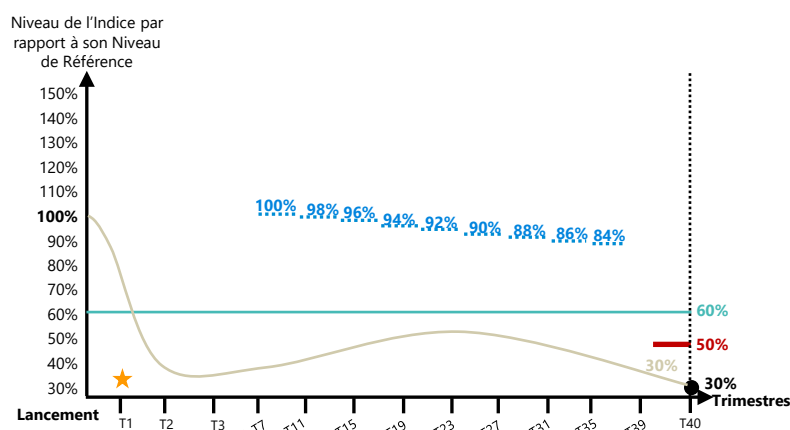
Ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -0,56%⁽²⁾, contre un taux de rendement annuel net de -6,72%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation trimestrielle du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence

Du trimestre 1 à 3, aux dates de constatation de coupon correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière de versement des coupons. Le produit verse alors un coupon conditionnel de 2.20% au titre de chaque trimestre.

Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique de ce trimestre (120% dans cet exemple pour une barrière de remboursement automatique anticipé fixée à 100% pour ce trimestre). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère alors son capital initial majoré du coupon de 2.20% au titre du trimestre 4.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,60%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,89%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2.20% par trimestre.



1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 et 8 pour le détail des dates et des barrières.

2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 20/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

3) L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice.



■ ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS, EUR AR 50 INDEX

L'Indice Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index est un panier fixe de 15 entreprises européennes réparties entre trois secteurs stratégiques : les technologies de l'information, l'aérospatiale et la défense, ainsi que les services financiers.

Il est composé d'ASML Holding NV, Infineon Technologies AG, Nokia Oyj, SAP SE, STMicroelectronics NV, Leonardo SpA, MTU Aero Engines AG, Rheinmetall AG, Safran SA, Airbus SE, Société Générale SA, Deutsche Bank AG, BNP Paribas SA, Commerzbank AG et UniCredit SpA.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en déduisant un dividende synthétique constant (décrément) de 50 points sur une base annuelle. Si les dividendes bruts distribués par les actions composant l'indice sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'indice.

Ticker Bloomberg : SOLESS50 Index

Informations relatives à l'Indice : [Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index](#)

Source : Equitim, le 18/08/2026

■ ÉVOLUTION SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS, EUR AR 50 INDEX ENTRE LE 17/08/2016 ET LE 17/08/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET/OU SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Date de lancement :
24/06/2026



■ PERFORMANCE SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS, EUR AR 50 INDEX

Performances au 17/08/2026	1 an	3 ans	5 ans	6 ans	8 ans	10 ans
Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index	+35,11%	+141,20%	+154,87%	+198,33%	+111,07%	+159,95%

Source : Bloomberg Finance L.P., le 18/08/2026

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



Forme : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) ⁽¹⁾. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent(s) : Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : SOLESS50 Index ; Sponsor : Solactive AG; <https://www.solactive.com/index/DE000SL0UHW1/>)

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 000 EUR

Date d'émission : 20/11/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du 07/08/2026 au 20/11/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 » pourra cesser à tout moment sans préavis avant le 20/11/2026.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice Solactive European Strategic Sectors, EUR AR 50 Index aux dates suivantes : 07/08/2026, 14/08/2026, 21/08/2026, 28/08/2026, 04/09/2026, 11/09/2026, 18/09/2026, 25/09/2026, 02/10/2026, 09/10/2026, 16/10/2026, 23/10/2026, 30/10/2026, 06/11/2026, 13/11/2026, 20/11/2026

Date de constatation finale : 20/11/2036

Date d'échéance : 04/12/2036 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

Dates de constatation de coupon trimestrielle : 22/02/2027, 20/05/2027, 20/08/2027, 22/11/2027, 21/02/2028, 22/05/2028, 21/08/2028, 20/11/2028, 20/02/2029, 21/05/2029, 20/08/2029, 20/11/2029, 20/02/2030, 20/05/2030, 20/08/2030, 20/11/2030, 20/02/2031, 20/05/2031, 20/08/2031, 20/11/2031, 20/02/2032, 20/05/2032, 20/08/2032, 22/11/2032, 21/02/2033, 20/05/2033, 22/08/2033, 21/11/2033, 20/02/2034, 22/05/2034, 21/08/2034, 20/11/2034, 20/02/2035, 21/05/2035, 20/08/2035, 20/11/2035, 20/02/2036, 20/05/2036, 20/08/2036, 20/11/2036

Dates de paiement éventuel de coupon trimestrielle : 08/03/2027, 04/06/2027, 06/09/2027, 06/12/2027, 06/03/2028, 06/06/2028, 05/09/2028, 04/12/2028, 06/03/2029, 05/06/2029, 04/09/2029, 04/12/2029, 06/03/2030, 04/06/2030, 04/09/2030, 04/12/2030, 06/03/2031, 04/06/2031, 04/09/2031, 04/12/2031, 05/03/2032, 04/06/2032, 06/09/2032, 06/12/2032, 07/03/2033, 06/06/2033, 06/09/2033, 05/12/2033, 06/03/2034, 06/06/2034, 05/09/2034, 04/12/2034, 06/03/2035, 05/06/2035, 04/09/2035, 04/12/2035, 05/03/2036, 04/06/2036, 04/09/2036, 04/12/2036

Dates de constatation de remboursement anticipé automatique : 22/11/2027, 21/02/2028, 22/05/2028, 21/08/2028, 20/11/2028, 20/02/2029, 21/05/2029, 20/08/2029, 20/11/2029, 20/02/2030, 20/05/2030, 20/08/2030, 20/11/2030, 20/02/2031, 20/05/2031, 20/08/2031, 20/11/2031, 20/02/2032, 20/05/2032, 20/08/2032, 22/11/2032, 21/02/2033, 20/05/2033, 22/08/2033, 21/11/2033, 20/02/2034, 22/05/2034, 21/08/2034, 20/11/2034, 20/02/2035, 21/05/2035, 20/08/2035, 20/11/2035, 20/02/2036, 20/05/2036, 20/08/2036

Dates de remboursement anticipé automatique : 06/12/2027, 06/03/2028, 06/06/2028, 05/09/2028, 04/12/2028, 06/03/2029, 05/06/2029, 04/09/2029, 04/12/2029, 06/03/2030, 04/06/2030, 04/09/2030, 04/12/2030, 06/03/2031, 04/06/2031, 04/09/2031, 04/12/2031, 05/03/2032, 04/06/2032, 06/09/2032, 06/12/2032, 07/03/2033, 06/06/2033, 06/09/2033, 05/12/2033, 06/03/2034, 06/06/2034, 05/09/2034, 04/12/2034, 06/03/2035, 05/06/2035, 04/09/2035, 04/12/2035, 05/03/2036, 04/06/2036, 04/09/2036

Barrière dégressive remboursement anticipé automatique : La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (22/11/2027) et décroît de 2,00% chaque année pour atteindre 84% du niveau de Référence à la fin du trimestre 39 (20/08/2036).

Barrière de versement des coupons : 60% du Niveau de Référence de l'indice

Barrière de perte en capital à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'indice

Éligibilité : Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) et/ou compte-titres

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Marché officiel SIX Swiss Exchange (marché réglementé).

Règlement/Livraison : Euroclear France

Offre au public : Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (**placement privé uniquement**) – France

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Frais de distribution : Dans le cadre de l'offre et de la vente des Titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 0,80% par an sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

Publication de la valorisation : Quotidienne, publiée sur la page Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisation : Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) désignera à ses frais un valorisateur indépendant (REFINITIV) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) quelles qu'en soient les circonstances. Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart bid/ask de 1%. Toutefois, Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) n'a pas d'obligation légale de le faire.

Agent de calcul : Royal Bank of Canada (Succursale de Londres) , ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt⁽¹⁾.

Code ISIN : FR001401AJH3

1) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

■ AVERTISSEMENTS

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Phoenix Mémoire Dégressif Europe Novembre 2026 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

- **Hors frais et/ou fiscalité applicable** : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

- **Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des titres.

- **Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Royal Bank of Canada ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document.** L'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération avec Royal Bank of Canada, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

- Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

- **Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis** et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « **Regulation S** »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transIndices « offshore » (« Offshore transIndices ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« **Offshore transIndices** » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

- **Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.**

- La présente brochure commerciale n'a fait l'objet d'aucune communication auprès d'une autorité de régulation

Émetteur : Royal Bank of Canada, London Branch, siège social 100 Bishopsgate London, EC2N 4AA England, Company Register No FC000981

Agent Placeur : Royal Bank of Canada (Europe) GmbH, siège social Taunusallee 17, 60325 Frankfurt am Main Germany, Company Register Number HRB 110139

Lien vers le prospectus de base : <https://www.rbc.com/investor-relations/european-senior-notes-program.html>

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.